

Commission permanente du 15 décembre 2017

## Près d'1,5 million d'euros en faveur de la modernisation des PME

La Commission permanente de la Région Grand Est de ce vendredi 15 décembre 2017, placée sous la présidence de Jean Rottner, a attribué près d'1,5 million d'euros d'aides à 18 entreprises régionales dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « Modernisation des PME ».

L'objectif premier du [SRDEI](#) est de dynamiser la compétitivité des entreprises en vue de créer des emplois. C'est dans ce cadre que l'AMI « Modernisation des PME » a été lancé, par la Région Grand Est, en juillet dernier. **Doté de 10 millions d'euros**, ce dispositif soutient l'investissement productif des entreprises régionales pour leur permettre de gagner en compétitivité sur les marchés nationaux et régionaux.

Chaque projet est étudié sur la base d'une grille d'analyse partagée avec des partenaires, créant ainsi, une dynamique nouvelle sur le territoire du Grand Est. Le comité de sélection de l'AMI « Modernisation des PME » se compose de : les services de la Région, la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), la Banque de France, la CCI Grand Est et les représentants de Thyssenkrupp Presta France, Norelem et Pöppelmann France.

### ➤ Les conditions d'éligibilité

L'AMI s'adresse aux PME exerçant une activité de production ou de services aux entreprises et présentant un projet **d'investissement matériel ou immatériel de production d'un montant minimum de 50 000 € H.T, et études en lien avec ce projet.**

Pour être éligible, ce projet doit répondre à au moins un des deux axes suivants :

- Modernisation de l'outil de production,
- Intégration de nouvelles technologies ou méthodes de production (automatisation, robotisation, impression 3D, équipement numérique, dématérialisation, digitalisation...).



© P Bodez – Région Grand Est

### ➤ Deux aides distinctes cumulables

- une aide pour l'investissement : maximum de **30 % des coûts éligibles** sous forme de subvention **plafonnée à 200 000 € hors zone AFR** (Zone à Finalité Régionale) **et 1 million d'euros en zone AFR**,
- une aide au conseil : maximum de **50 % de l'assiette éligible** sous forme de subvention **plafonnée à 15 000 €** pour financer une éventuelle expertise à la mise en œuvre du plan de modernisation.

- **18 entreprises ont été retenues par le comité de sélection (cf. page 2). Le soutien de la Région leur permettra de créer à moyen terme 80 emplois sur le territoire du Grand Est.** Deux d'entre elles ont bénéficié d'une double subvention (aide au conseil et aide à l'investissement) : Gallet à Bouzonville (57) et Joint Vulcanisation Caoutchouc à Peltre (57).

**Quelques exemples :**

**L'entreprise Print 6 à Saint-Menéhould (51)** est spécialisée dans les arts graphiques et l'emballage. Cette entreprise de 3 salariés a bénéficié d'une subvention de **112 353 € couvrant 15 % des frais d'investissement** pour l'acquisition de deux machines d'impression numérique. L'entreprise pourrait ainsi créer à moyen terme 4 nouveaux emplois.

**L'entreprise Vosges Technologie Innovation et Industrie à Epinal (88)** est spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation de fonctions complètes, de sous-ensembles mécaniques et de pièces de liaison au sol. Cette entreprise de 85 salariés a bénéficié **d'une subvention de 194 560 € couvrant 10 % des frais d'investissement** pour l'acquisition d'une ligne d'usinage automatisée.

**L'entreprise Maxilor à Thionville (57)** est spécialisée dans le profilage. Cette entreprise de 26 salariés a bénéficié d'une subvention de **324 400 € couvrant 10 % des frais d'investissement** pour l'acquisition d'une ligne complète de profilage permettant de produire pour de nouveaux marchés et améliorer sa position sur le marché européen. L'entreprise pourrait ainsi à moyen terme créer 30 emplois.

**L'entreprise Norcan à Hagueneau (67)** est spécialisée dans la fabrication, découpe et négoce de joints industriels. Cette entreprise de 95 salariés a bénéficié d'une **subvention de 117 900 € couvrant 20 % des frais d'investissement** pour transformer l'entreprise sur le plan numérique et lui permettre d'améliorer la relation clients fournisseurs et le traitement technique des projets. L'entreprise pourrait ainsi créer à moyen terme 15 emplois.

➤ **Calendrier :**

Les entreprises qui souhaitent candidater à l'Appel à manifestation d'intérêt Modernisation des PME ont jusqu'au 28 février 2018 pour déposer leur formulaire de candidature. Informations sur : [modernisationdespme@grandest.fr](mailto:modernisationdespme@grandest.fr).

Pour en savoir plus : [www.grandest.fr/appele-a-projet/appele-a-manifestation-dinteret-modernisation-pme](http://www.grandest.fr/appele-a-projet/appele-a-manifestation-dinteret-modernisation-pme)

